

Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire de la commune de Grangettes

Assemblée du 13 décembre 2021

Président : Menétrey Christophe, Syndic

Secrétaire : Jocelyne Morard

Présents : 30 personnes

Votants : 29 personnes

Scrutateurs : **Mme Marylise Bramaz et Mme Nathalie Ayer**

Le Syndic ouvre l'assemblée à 20.30 heures en saluant tous les citoyens présents. Il excuse MM. Bernard Monney et Jérôme Python.

M. Le Syndic nomme comme scrutateur Mme Marylise Bramaz et Mme Nathalie Ayer.

En conformité avec l'art. 12 du règlement d'exécution de la loi sur les communes, **Le Syndic** informe que l'assemblée sera enregistrée ceci afin de faciliter sa rédaction.

Avant de déclarer l'assemblée ouverte, **Le Syndic** demande s'il y a des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour de l'assemblée.

Aucune remarque n'est faite au sujet de la convocation. **Le Syndic** rappelle le tractanda de l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée communale du 29 mars 2021. (Publié sur le site internet www.grangettes-pres-romont.ch et disponible au Secrétariat communal dix jours avant l'assemblée, il ne sera pas lu)
2. Période administrative 2021-2026
 - 2.1 Nomination des membres de la commission financière
 - 2.2 Nomination des membres de la commission d'aménagement
3. Nomination de l'organe de révision des comptes 2021 à 2023
4. Budget 2022
 - 4.1 Budget de fonctionnement
 - 4.1.1 Rapport de la commission financière – approbation
 - 4.2 Budget des investissements
 - 4.2.1 Route de la Neirigue
 - 4.2.2 Rapport de la commission financière – approbation
5. Règlement relatif à la gestion des déchets
 - 5.1 Explications – nouveau système de récolte des déchets encombrants
 - 5.2 Approbation de la révision partielle du règlement

6. Approbation des nouveaux statuts de la Région Glâne Veveyse
7. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Cycle d'Orientation de la Glâne
8. Approbation des nouveaux statuts de l'Association du Réseau Santé de la Glâne
9. Divers

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 29 MARS 2021

Le procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune. Ce dernier était également disponible pour consultation au secrétariat communal. Le Syndic demande s'il y a des questions ou remarques en lien avec le procès-verbal. Comme ce n'est pas le cas, il invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée.

- **RESULTAT DU VOTE : LE PROCES-VERBAL EST ACCEPTE A L'UNANIMITE, SOIT PAR 29 VOIX.**

Le Syndic remercie la secrétaire pour sa rédaction.

2. PERIODE ADMINISTRATIVE 2021-2026

- 2.1 Nomination des membres de la commission financière :

Marie-Eve Kappler – Willy Gobet – Joseph Lauper

- **RESULTAT DU VOTE : LES MEMBRES SONT REELUS A L'UNANIMITE, SOIT PAR 29 VOIX.**

Nomination des membres de la commission d'urbanisme :

Joseph Python – Jacques Python

- **RESULTAT DU VOTE : LES MEMBRES SONT REELUS A L'UNANIMITE, SOIT PAR 29 VOIX.**

3. NOMINATION DE L'ORGANE DE REVISION

Après 2 mandats de 3ans avec la fiduciaire Butty, nous avons demandé une offre à la société BDO basé à Fribourg pour la révision des comptes de notre commune. Cette fiduciaire s'est notamment occupée de nous accompagner dans les démarches pour la mise en place du MCH2.

Par conséquent, le Conseil communal propose de leur attribuer le prochain mandat (3 ans) pour la révision des comptes 2021 à 2023.

- **RESULTAT DU VOTE : LA SOCIETE BDO EST ELUE A L'UNANIMITE, SOIT PAR 29 VOIX.**

4. BUDGET 2022

4.1 Budget de fonctionnement

Le Syndic donne lecture du budget de fonctionnement.

Comptes de fonctionnement :

Charges :	Fr.	765'035.79
Produits :	Fr.	758'147.08

Excédent de charges :	Fr.	6'888.71
------------------------------	------------	-----------------

A noter qu'avec l'introduction du MCH2, les investissements réalisés ces 20 dernières années ont été repris et amortis, tout comme les subventions y relatives. Ces montants sont inclus dans le budget de fonctionnement et péjore quelque peu notre budget (charges de Fr. 25'811.71).

Malgré ceci, avec une compensation des recettes fiscales (selon estimation du Canton), notre budget est plutôt équilibré.

4.1.1 Rapport de la commission financière

M. Willy Gobet nous donne lecture du rapport de la commission financière.

Extrait du rapport de la commission financière :

La commission financière s'est réunie le 6 décembre 2021 pour examiner le budget 2022 de la commune. La séance s'est déroulée en présence de Madame Jocelyne Morard, Secrétaire, Monsieur Christophe Menétry, Syndic, et Messieurs Joseph Lauper et Willy Gobet, membres de la commission financière.

La lecture du budget de fonctionnement n'a pas pu se faire de manière parallèle aux comptes 2021 en raison du changement de modèle de comptabilité. Ce changement a demandé beaucoup de travail à Madame Morard et nous la remercions vivement pour cela. Le nouveau modèle semble plus logique dans la répartition des charges et aussi plus clair.

Aucun grand changement au budget de fonctionnement ne nous a été présenté d'autant plus que sa nouvelle modélisation complexifie les comparaisons.

Le budget de fonctionnement a augmenté d'environ CHF 60'000.- en raison d'une augmentation des charges et recettes imputées par l'état aux communes et des amortissements plus réglementés.

Globalement, le montant des charges d'élève à CHF 756'035,79 et des revenus à CHF 758'147,08 ce qui présente un excédent de CHF 6'888,71.

La commission financière soutien et propose à l'assemblée d'approuver ce budget de fonctionnement.

Aucune question n'étant à relever pour le budget de fonctionnement 2022, M. Le Syndic propose de passer au vote.

➤ **RESULTAT DU VOTE : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT EST ACCEPTE A L'UNANIMITE, SOIT PAR 29 VOIX.**

4.2 Budget d'investissements

4.2.1 Route de la Neirigue

Suite aux intempéries du 29 juin dernier, la route de la Neirigue a été considérablement endommagée, ce qui a engendré sa fermeture immédiate pour des raisons de sécurité.

Au vu de l'estimation initiale du montant des dégâts, la Préfecture nous a demandé de bloquer tous les investissements prévus (trottoir, 2^{ème} étape Chemin des Planches) pour les réinjecter sur la réfection de cette route, considérée comme travaux d'urgence.

Un géologue a été mandaté pour faire une analyse du terrain et de déterminer les travaux à entreprendre. Ce dernier nous a proposé 6 solutions différentes, avec des prix allant du simple au triple. Il a également été envisagé de déplacer la route de 2m', certes la solution la moins coûteuse mais difficilement réalisable vu l'empietement sur du terrain agricole.

Finalement, la variante du mur berlinois a été choisie et les appels d'offres ont été faits (travaux spéciaux) dans ce sens. Le Conseil communal a mandaté l'entreprise JPF, leur offre étant la plus avantageuse. Ils ont pu intervenir quasi immédiatement après l'attribution du mandat soit en date du 15 novembre 2021.

Comme le veut le règlement des finances, la Commission financière a été consultée et a émis un préavis favorable à cette dépense urgente représentant un investissement de Fr. 210'000.- au total. Une première partie des travaux sera déjà imputée sur l'exercice 2021 et le solde, d'environ Fr. 60'000.- sur l'exercice 2022.

La route de la Neirigue devrait pouvoir être réouverte à la circulation d'ici la fin décembre 2021.

M. Le Syndic relève que cette dépense imprévue n'impactera pas les investissements prévus. Le cheminement piétonnier/trottoir menant de la route d'Estévenens jusqu'au centre du village pourra se faire, les liquidités de la commune pouvant absorber ces travaux.

Par conséquent, les travaux pour la route de la Neirigue ont été adjugés à l'entreprise JPF Travaux spéciaux SA. Avec tous les travaux compris, la commune a intégré un investissement total de Fr. 210'000.—, réparti sur 2021 et 2022 (facture ingénieur + réfection bitume). A noter qu'il sera décidé, une fois les travaux terminés, si le revêtement bitumineux doit être refait ou non.

M. Le Syndic présente un tableau avec tous les investissements, dont celui pour la route de la Neirigue afin d'avoir une image globale des investissements à ce jour et à venir.

Budget d'investissements 2022 :

Dépenses : Fr. 256' 526.-

4.2.2 Rapport de la commission financière

M. Willy Gobet nous donne lecture du rapport de la commission financière.

Extrait du rapport de la commission financière :

Un nouveau poste a été créé courant 2021 pour la réfection de la route de la Neirigue à hauteur de CHF 210'000.-. CHF 150'602.- ont déjà dû être investis cette année. Un préavis de dépense urgente a été accepté par la commission financière. Pour le budget 2022, le crédit disponible à ce poste est de CHF 59'398.-.

Une grande partie du compte Investissement sera utilisé en 2022 : CHF 158'000.-pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier et le solde du budget pour la réfection de la route de la Neirigue, l'étude de la nouvelle école et la révision du plan d'aménagement local, soit un budget total de CHF 256'526,65.

La commission financière soutient le conseil communal dans ces projets et propose à l'assemblée d'approuver ce budget d'investissement. Elle remercie également Mme Morard et le Conseil communal pour leur excellent travail.

Le Syndic remercie Mme Kappler pour l'établissement du rapport et M. Gobet pour sa lecture. Il procède alors au vote.

➤ **RESULTAT DU VOTE : L'ASSEMBLEE ACCEPTE LE BUDGET 2022**
27 OUI / 2 ABSTENTIONS

Le Syndic en donne décharge à la caissière et remercie Mme Jocelyne Morard pour son travail.

5. REGLEMENT RELATIF A LA GESTION DES DECHETS

Le Conseil communal souhaite revoir le système de récolte des déchets encombrants. Le but est d'offrir aux citoyens un meilleur service et que les citoyens aient la possibilité d'évacuer les déchets encombrants tout au long de l'année. Avec ce partenariat, une partie des coûts sera réduite.

En effet, le Conseil communal propose d'externaliser ce mandat et de le confier à l'entreprise Pittet Frères à Romont. Cette entreprise exploite actuellement le Centre de tri (CDT).

Le principal avantage de ce centre est qu'il est ouvert tous les jours de la semaine, de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. La taxe se fait au poids, par le biais d'une balance qui pèsera le véhicule à l'arrivée et au départ. Le coût est de Fr. 0.55cts/kg et le paiement se fera directement sur place. Les citoyens apportent leurs déchets non triés.

Pour la ferraille triée, selon contrat et selon cours du jour, ce dépôt est gratuit.

Des ouvertures supplémentaires du centre de tri, le soir ou le samedi peuvent être faites, selon la demande.

A ce jour, les déchets encombrants coûtent la somme de Fr. 6'188.- à la commune. Par conséquent, n'ayant plus ces frais pour les déchets encombrants à charge, le Conseil communal propose de réduire le coût de la taxe à Fr. 80.- au lieu de Fr 90.-. Cette tâche nous assure toujours un taux de couverture à 70% pour les déchets.

Cédric Humair relève également qu'à partir de 2026, la Société de Laiterie facturera une location de Fr. 6'000.- à la commune pour l'espace à disposition dans le bâtiment de la laiterie pour la déchetterie.

M. Humair demande à l'assemblée s'il y a des questions ou remarques à ce sujet.

M. Nicolas Schmid demande si le tarif de Fr. 0.55/kg est un coût uniforme pour toutes les communes.

M. Humair lui répond que cela a été négocié avec le Centre de Tri pour la commune de Grangettes. Ce montant peut évoluer suivant les quantités de déchets apportés pour recyclage. La commune de Grangettes n'a pas connaissance des prix appliqués aux autres communes.

M. Joseph Python demande s'il s'agit d'un barème fixe pour les communes.

M. Cédric Humair lui répond qu'il ne dispose pas de cette information.

M. Bernard Vionnet explique qu'est considéré comme déchet encombrants, un déchet de minimum 50cm/50cm. Il explique que si l'on doit aller amener des gros déchets, il faut alors un véhicule en conséquence ou bien alors une remorque. Il pense aux personnes qui ne disposent pas de ces moyens pour aller amener leurs déchets à Romont.

M. Humair comprend la remarque de M. Vionnet mais que de toute manière, il fallait un moyen pour amener ses déchets sur la place du village. Il propose aux personnes qui seraient importunées ou qui en auraient le besoin, de s'arranger avec une personne du village.

M. Vionnet demande si c'est à cause des abus que les autres citoyens doivent payer pour cela.

M. Cédric Humair lui répond que ce n'est pas spécialement à cause des abus mais qu'il n'est pas normal non plus que les gens qui n'ont « pas ou peu » de déchets encombrants paient pour les autres.

Mme Marie-Eve Kappler demande quels ont été les abus jusqu'à présent.

M. Humair explique qu'il y a eu un peu de tout.

M. Philippe Roch répond également qu'il y a eu, par exemple, des plots en béton de barrières de jardin, des batteries, des déchets de chantier, etc. Il a même été constaté que des remorques de personnes externes au village étaient vidées dans ces bennes. Lors des derniers ramassages, il a

lui-même été présent pour contrôler les bennes et il a constaté que du carton et du papier y était déposé ceci malgré le fait qu'il est possible de les déposer à la déchetterie communale tout au long de l'année.

M. Bernard Vionnet propose de laisser des surveillants aux bennes lors des ramassages.

M. Roch lui répond que cette mesure coûte aussi aux citoyens et qu'il faut être au minimum 2 personnes pour éviter les litiges.

M. Joël Castella demande si l'on peut également déposer du bois au Centre de Tri et si l'on connaît le tarif.

M. Cédric Humair lui répond que cela est tout à fait possible. Il ne connaît pas le tarif exact. Le montant sera communiqué ultérieurement. Un courrier sera fait dans ce sens aux citoyens en début d'année 2022.

M. Schmid demande pourquoi les jeunes de 25ans sont exemptés de la taxe déchets.

M. Humair lui répond que cela fait partie du règlement communal, cela en avait été décidé ainsi.

M. Le Syndic argumente également que les citoyens auront moins de déchets encombrants à la maison étant donné qu'on peut aller les déposer au Centre de Tri tout au long de l'année.

M. Humair explique que la commune de Mézières collabore déjà avec le CDT et que cela se passe vraiment bien. Les citoyens sont très contents du système mis en place.

M. Vionnet pense qu'il y aura davantage de feux sauvages avec ce nouveau procédé.

M. Humair lui répond que cela reste soumis à dénonciation. Cela se passait déjà avant malgré la mise à disposition des bennes biannuelles.

M. Stéphane Balocchi dit qu'il serait agréable que le Centre de Tri soit ouvert le samedi. Il ne peut personnellement pas s'y rendre en semaine.

M. Le Syndic explique qu'il s'agit d'une demande à faire. Selon les discussions que le Conseil a eu avec M. Berset, responsable du Centre de Tri, cela est tout à fait envisageable. Aussi, plus il y aura de communes qui collaboreront avec le CDT, plus les horaires d'ouverture seront étendus.

M. John Roch demande quelle est la somme totale des taxes déchets pour la commune de Grangettes.

La secrétaire lui répond qu'en 2020, la taxe déchets a rapporté Fr. 13'155.— (Fr. 90.-) En 2020 cela représente un total de produits de Fr. 24'256.—. Avec la nouvelle taxe à Fr. 80.-, les produits sont estimés à ~Fr. 21'500.-.

M. Cédric Humair explique également que si l'on veut être proportionnel, il faudrait baisser le prix de la taxe à Fr. 83.-. Le Conseil commune estime plus correct de baisser cette taxe à Fr. 80.-.

Mme Kappler demande s'il y a un gain pour la commune par rapport à cette démarche.

M. Le Syndic lui répond que de toute façon, la commune doit couvrir au minimum à 70% les charges pour les déchets. Ceci est imposé par l'Etat.

M. Humair mentionne que la commune serait gagnante uniquement si l'on laissait la taxe à Fr. 90.-.

M. Joël Castella demande s'il ne serait pas plus judicieux alors de la laisser ainsi.

M. Cédric Humair lui répond que si la charge des déchets encombrants n'est plus imputée à la commune, la taxe devrait dès lors être adaptée.

Mme Kappler explique que soit l'on augmente la taxe en proportion de ce que cela coûte ou soit l'on diminue la taxe mais que chacun paie ses déchets.

M. Willy Gobet explique qu'il s'agit du principe du pollueur payeur. A l'heure actuelle, beaucoup de biens tels que frigo, téléviseur, etc. peuvent être ramenés au magasin où ils ont été achetés.

M. Jean-Marc Menoud demande à partir de quelle date le nouveau règlement rentre en vigueur.

M. Le Syndic lui répond qu'il prendra effet au 01.01.2022.

M. Humair explique également que le règlement sera encore approuvé par l'Etat de Fribourg.

Mme Kappler ajoute qu'à l'avenir, cela risque d'être imposé par l'Etat.

M. Balocchi trouve que cela représente une distance tout de même de se rendre jusqu'au Centre de Tri à Romont.

La parole n'étant plus demandée, **Le Syndic** passe au vote.

- RESULTAT DU VOTE : L'ASSEMBLEE ACCEPTE LA REVISION PARTIELLE DU REGLEMENT DES DECHETS.
0 NON / 27 OUI / 2 ABSTENTIONS

6. APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DE LA RGV

Suite au passage au MCH2, l'Association de la Région Glâne Veveyse a dû adapter ses statuts en conséquence, comme il a été de mise pour notre commune.

Les statuts ont été mis à disposition à l'administration communale et sur le site internet de la commune. M. Le Syndic demande s'il y a des questions par rapports à ces nouveaux statuts.

M. John Roch demande si ces statuts sont refusés, qu'est-ce que cela occasionne.

M. Le Syndic lui répond que cela fonctionne à majorité des communes.

- RESULTAT DU VOTE : L'ASSEMBLEE APPROUVE LES NOUVEAUX STATUTS,
1 NON / 2 ABSTENTIONS / 26 OUI

7. APPROBATION DES NOUVEAU STATUTS DU COGL

Tout comme l'Association de la Région Glâne Veveyse, les statuts de l'Association du COGL ont été modifiés et adaptés selon les nouvelles exigences du MCH2.

Les statuts ont été mis à disposition à l'administration communale et sur le site internet de la commune. M. Le Syndic demande s'il y a des questions par rapports à ces nouveaux statuts. Comme ce n'est pas le cas, il procède au vote.

- RESULTAT DU VOTE : L'ASSEMBLEE APPROUVE LES NOUVEAUX STATUTS,
0 NON - 4 ABSTENTIONS - 25 OUI

8. APPROBATION DES NOUVEAU STATUTS DU RSG

L'Association du Réseau Santé Glâne a modifié et adapté ses statuts. Ces derniers ont été disponibles pour consultation à l'administration communale ainsi que sur le site internet de la commune.

M. Le Syndic demande s'il y a des remarques concernant ces nouveaux statuts. Aucune remarque n'est faite, il passe par conséquent au vote.

➤ **RESULTAT DU VOTE :** L'ASSEMBLEE APPROUVE LES NOUVEAUX STATUTS
0 NON / 2 ABSTENTIONS / 27 OUI

9.DIVERS

M. Le Syndic donne la parole à Philippe Roch pour le projet d'école

M. Philippe Roch explique que le projet n'a pour l'heure pas énormément avancé. La commission s'est réunie que plusieurs reprises pour trouver des solutions qui soient abordables financièrement pour les 3 communes. La directrice d'établissement a également été conviée afin qu'elle puisse exposer son point de vue sur ce futur projet et définir les besoins réels. M. Roch espère pouvoir présenter un nouveau projet aux citoyens d'ici au printemps 2022

M. Joël Castella demande si ce projet a uniquement été fait sur le site de Massonnens et s'il serait moins coûteux de le faire sur notre propre bâtiment.

M. Roch lui répond qu'en effet, le projet a été fait sur le site de Massonnens uniquement et que pour des raisons de places, il n'est malheureusement pas possible de transformer notre bâtiment actuel.

M. Le Syndic argumente également que cela simplifiera nettement les transports scolaires en ayant tous les élèves au même endroit.

M. Castella demande si une salle de gym est prévue dans le projet.

M. Roch lui répond par l'affirmative soit 8 salles de classe, 1 salle de sport, 1 bureau pour la direction d'établissement. Le bâtiment actuel de Massonnens sera démolie et l'école serait construite sur cette même parcelle.

M. Jean-Marc Menoud demande si les élèves devront être relogés dans des pavillons durant le temps de travaux.

M. Roch lui répond que dans un premier temps, il faut déjà connaître le coût total de cette nouvelle école et qu'ensuite des solutions devront être trouvées pour répartir les élèves durant les travaux.

M. Le Syndic donne la parole à Olivier Rey pour les écoles.

M. Olivier Rey explique qu'il y a eu la création du Conseil de Parents dans le courant de cet automne. Il remercie par la même occasion Mme Laure Castella et Mme Christine Bapst de s'être portées candidates.

M. Joël Castella revient sur le sujet du projet d'école, il demande à quelle étape l'on se situe actuellement (1^{ère} ou 2^{ème} étape).

M. Philippe Roch lui répond que nous en sommes à la 2^{ème} étude. Le premier projet était beaucoup trop onéreux. Cette nouvelle étude est beaucoup plus poussée. A noter qu'il ne s'agit pas du même architecte.

M. Joël Castella demande si un concours d'architecte est obligatoire.

M. Le Syndic lui répond que si l'on ne dépasse pas les 5 millions, cela n'est pas obligatoire. Toutes les voies juridiques doivent encore être étudiées. Il s'agit de démarches compliquées. Dans la mesure du possible, il serait plus avantageux d'éviter le concours d'architecte.

Mme Véronique Lauper mentionne qu'il y a une erreur à la dernière page du bulletin communal. Le numéro du service d'aide à domicile est erroné, il s'agit du 026 652 98 52.

Mme Laure Castella demande ce qu'il en est des démarches pour les travaux du trottoir prévu à la route d'Estévenens.

M. Le Syndic explique que tout est à l'enquête à dans les services de l'Etat à Fribourg depuis le mois de septembre 2021. Aussi, les appels d'offres ont été réalisés dans le courant de l'automne, les travaux ont été adjugés à l'entreprise Gobet Génie Civil SA. La commune espère vivement recevoir le permis d'ici au début de l'année 2022. Le Conseil communal souhaite que ces travaux se fassent d'une traite.

Mme Castella demande qu'elle est la durée prévue des travaux et si des mesures seront prises pour les piétons durant cette période de travaux.

M. Willy Gobet lui répond qu'il faut prévoir 1.5 mois à 2 mois. Pour ce qui est des mesures, cela sera évalué en temps opportun afin que le passage soit sécurisé.

M. Joël Castella s'excuse de revenir souvent sur ce sujet mais cela fait depuis 2017 que cela a été voté et depuis les démarches n'ont pas encore abouties. Il explique aussi qu'il s'agit d'un passage dangereux, sur en automne/hiver lorsqu'il fait nuit le matin.

M. Le Syndic explique qu'il a fallu discuter avec M. Bernard Thorimbert car sans son accord, rien ne peut se faire.

M. Nicolas Schmid demande quand la commune a obtenu l'accord de M. Thorimbert.

M. Le Syndic lui répond que cet accord a été passé à la fin du mois d'août 2021. Suite à cela, les conventions avec les propriétaires concernés ont été signées et annexées au dossier de mise à l'enquête. Pour information, un permis préalable avait été demandé fin 2019 début 2020, de nombreuses remarques nous ont été faites par les services de l'Etat. Il a également fallu du temps pour faire corriger tous les points exigés.

M. Schmid demande combien de temps il faut compter pour cette mise à l'enquête.

M. Le Syndic lui répond que cela peut varier, entre 3 et 6 mois. La situation sanitaire n'étant pas pour aider actuellement. Néanmoins, des plans nous ont été demandés il y a 10 jours environ, le dossier est en cours et traité apparemment, c'est plutôt bon signe.

M. Antoine Ayer dit que quand il s'agit de la sécurité routière, cela devrait être pris au sérieux et traité rapidement, surtout au vu la dangerosité de cette zone et le nombre d'enfants concernés. Il demande également comment seront les bordures du trottoir et si une zone 30km/h pourrait être envisagée.

M. Le Syndic lui répond qu'une fois que le trottoir sera fait, cela n'aura pas lieu d'être surtout vu le temps qu'il faut pour faire une étude d'une zone 30km/h. Il est prévu des bordures basses.

M. Ayer relève qu'avec des bordures de ce type, cela n'est pas moins dangereux, surtout lors d'un croisement avec un véhicule.

M. Le Syndic indique que des piquets seront posés tout au long du trottoir.

M. Joël Castella précise que les bordures hautes sont tout autant dangereuses vu la configuration des lieux.

M. Philippe Roch explique que lors du passage de la Police cet automne, il nous a même été demandé pourquoi nous n'avions pas de passage piéton devant la place de l'abri PC alors que c'est l'Etat qui a refusé pour des raisons de distances insuffisantes.

M. Joël Castella demande si c'est officiel que la route de Villariaz en direction du Châtelard devrait devenir une route cantonale.

M. Le Syndic lui confirme cette information mais qu'il n'y a rien d'officiel à ce jour soit le tronçon Mézières – Sorens.

M. Joseph Python demande si cela a un rapport avec le service de bus.

M. le Syndic lui répond que cela n'a pas d'incidence.

Mme Marylise Bramaz demande s'il y aura une modification du tracé de la route et s'il y a une largeur minimale de route.

M. Le Syndic lui répond que le tracé restera identique et qu'à sa connaissance, il n'y a pas de largeur minimale exigée. La route sera juste reprise et entretenue par l'Etat.

Mme Edith Balocchi demande ce qu'il en est de l'appartement de l'école.

M. Le Syndic lui répond que des réfections ont été faites dans l'appartement et qu'il sera mis en location en début d'année 2022.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Syndic** remercie toutes les personnes qui ont œuvré de près ou de loin pour la commune, il remercie tous les Conseillers ainsi que Jocelyne Morard pour le travail accompli durant cette année 2022. Il remercie les citoyens présents ce soir de s'être déplacés pour cette assemblée. Il adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'années à toutes et tous.

Avant de conclure, **M. Cédric Humair** souhaite remercier M. Christophe Menétrey, Syndic, pour tout son travail. Il a toute la confiance de ses collègues du Conseil. Il effectue son travail avec dynamisme, pragmatisme et beaucoup de professionnalisme. Tout le monde a beaucoup de plaisir à participer aux séances du Conseil, avec un état d'esprit sain, pour le bien de la commune. Il réitère également ses remerciements à Jocelyne pour le travail effectué en amont.

L'assemblée est close à 21h35 heures.

Le Syndic

La Secrétaire